

Comité Technique Local du 21 mai 2019 : Liminaire

Monsieur le Président,

Le 25 avril, le Président de la République a souhaité répondre aux inquiétudes des Français. La fonction publique et ses services ont été, de nombreuses fois, évoqués et l'avenir des retraites également. Concernant la Fonction publique, le président a annoncé un possible arrêt des suppressions de postes après un bilan que lui fera prochainement le Premier ministre.

L'engagement du quinquennat de supprimer 120 000 postes sera-t-il réellement stoppé ? Rien n'est moins sûr... Les objectifs de réduction de la dépense publique liés aux injonctions européennes n'ont pas changé et le dogme budgétaire reste très prégnant. Comme elle le revendique depuis la révision générale des politiques publiques lancée en 2007, FO souhaite qu'un débat de fond s'ouvre, pour mettre en adéquation les besoins de nos concitoyens et les moyens nécessaires humains et matériels pour mettre en œuvre les missions de services publics. Le Président de la République a également annoncé un nouvel acte de déconcentration et/ou décentralisation.

Là encore, l'autonomie dont pourraient bénéficier les employeurs publics sur le plan local est source d'inquiétudes, car elle pourrait de fait, remettre en cause l'égalité des droits des usagers portée par une organisation nationale cohérente des services publics. De plus, ces réorganisations n'entraîneraient aucun recrutement, mais s'appuieraient sur des transferts de personnel de l'administration centrale vers les services déconcentrés.

Le Président de la République a également annoncé qu'il n'y aurait plus de fermetures de certains services publics (écoles, hôpitaux) jusqu'à la fin du quinquennat. Sur ce point aussi, FO exige le retrait de tous les projets en cours, visant à réduire les implantations des services publics dans les territoires.

Enfin, toutes ces annonces ne peuvent pas faire oublier la réalité de l'actualité. À compter du 2 mai, le projet de loi de transformation de la fonction publique auquel se sont opposées toutes les organisations syndicales représentatives commencera son parcours parlementaire. Ce projet entérine la fin du recrutement de fonctionnaires au profit d'agents contractuels sur des contrats de projets d'une durée maximum de 6 ans, annihile l'égalité de traitement des agents par la suppression des Commissions Administratives Paritaires et met en danger leur santé et sécurité à travail en supprimant les CHS-CT et leurs expertises.

Enfin ce projet de Loi tend à pousser les fonctionnaires vers le secteur privé en préparant la privatisation des missions et en permettant des ruptures conventionnelles et des détachements d'office ;

Concernant la DGFIP, où la campagne de déclaration des revenus continue à se dérouler sur tout le territoire. Force est de constater que , comme chaque année et peut être pour la dernière fois dans ce format, les agents des Finances Publiques sont mobilisés pour renseigner et accompagner les usagers dans l'accomplissement de leurs obligations fiscales.

Entre l'accueil physique, téléphonique et par courriel ce sont plus de 39,4 millions de contacts par an auxquels doivent faire face les agents dans des conditions de plus en plus intenable.

Alors qu'elle n'emploie qu'un peu plus de 4 % des effectifs de la fonction publique d'Etat, la DGFIP a dû assumer 64 % des suppressions d'emplois de fonctionnaires ! Alors que 40 000 emplois ont déjà été supprimés depuis 2002, ce sont plusieurs milliers de nouvelles suppressions d'emplois qui s'annoncent d'ici la fin du quinquennat.

Alors que 45 % des implantations de proximité ont été supprimées depuis 20 ans, le projet de « géographie revisitée » accélère la liquidation du réseau de la DGFIP.

Par lettre adressée le 9 mai aux secrétaires des organisations syndicales de la DGFIP, le ministre Darmanin évoque le devenir des trésoreries actuelles qui deviendraient de simples lieux d'accueil des maisons « France Services ».

Pour FO- DGFIP, augmenter la présence des services publics dans les territoires, ce n'est pas remplacer les centres des finances publiques, par des « maisons France Services » avec un agent contractuel multitâche et mis à disposition avec une station informatique connectée.

Selon le ministre, la mise en œuvre du Prélèvement A la Source, la suppression progressive de la Taxe d'Habitation, la refonte de la fiscalité directe locale et la mise en œuvre d'un pôle unique de recouvrement fiscal et social va permettre la simplification de la fiscalité afin de la rendre plus lisible et alléger les tâches des agents.

Il ajoute que la dématérialisation à outrance et la mise en place du « zéro cash » sera un allègement de charges et d'amélioration de la sécurité des agents.

Pour FO- DGFIP, c'est l'abandon pur et simple de missions régaliennes et un nouveau moyen d'externaliser nos missions puisque le ministre assume complètement d'avoir lancé un appel d'offres pour soi-disant préserver le paiement numéraire !

Pour FO- DGFIP, nos concitoyens sont en droit d'attendre autre chose que des permanences aléatoires, des services en ligne, ou des minibus écumant les territoires les considérant ainsi comme des administrés de seconde zone.

Que dire des missions du contrôle fiscal, qui toujours selon le ministre, doivent évoluer avec des procédures mieux adaptées aux enjeux afin d'assurer plus efficacement cette mission prioritaire. Il ajoute que la DGFIP a vocation à se transformer pour se tourner vers l'accompagnement et le conseil aux entreprises, avec la mise en place de la loi ESSOC et le droit à l'erreur.

Pour FO- DGFIP, c'est une totale remise en cause de la qualité du travail des agents des structures de contrôle à tout niveau et un affaiblissement du contrôle fiscal.

Le ministre n'oublie pas la mission cadastrale qui devra s'adapter par le biais d'un éventuel transfert à l'IGN. Tout comme les travaux conduits en lien avec les notaires via la dématérialisation, amenuisant considérablement le rôle des services des publicités foncières.

Pour FO- DGFIP, cette annonce, pour le soi-disant bien être des agents, n'est encore qu'une bonne raison d'externaliser nos missions vers le privé.

Le ministre évoque les missions de la gestion publique qui nécessitent une modernisation et une organisation plus efficiente.

Pour FO- DGFIP, cette concentration extrême du réseau avec la mise en œuvre du « Front office/ Back Office, l'opération séduction à destination des élus pour vendre les agences comptables est une remise en cause de la séparation ordonnateur-comptable et bafoue complètement les règles de gestion en affectant d'office les agents.

En organisant l'hyper concentration du réseau de la DGFIP, en voulant privilégier coûte que coûte le numérique au détriment des autres formes d'accueils et en abandonnant demain des pans entiers d'activité offerts aux collectivités par le biais des agences comptables ou au secteur privé via d'autres externalisations, ce gouvernement prépare le démantèlement général de la DGFIP.

C'est pour dénoncer cette situation, que les personnels manifestent depuis plusieurs mois et expriment leur opposition à ces projets lourds de conséquences, en menant des actions de grèves, blocages, rassemblements, interpellations du public ou des élus...

Le 9 mai dernier, ce sont près de 32 % des agents de la DDFIP Haute Saône qui ont souhaité exprimer à nouveau leur colère quant à ce démantèlement annoncé. Les résultats de l'observatoire interne au niveau national et départemental montrent l'extrême inquiétude des agents quant à l'évolution de la direction.

C'est dans ce contexte et dans l'unité la plus large que FO- DGFIP continuera de tout mettre en œuvre pour contrecarrer les plans du Ministre Darmanin

Nous exigeons le retrait pur et simple des projets de « géographie revisitée »